

**COMMUNES DE PERROS-GUIREC (22700),
PLEUMEUR-BODOU (22560) ET TRÉGASTEL (22730)**

(Arrêté préfectoral du 26 novembre 2015)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 novembre 2015, une enquête publique est ouverte du **21 décembre 2015 au 8 janvier 2016 inclus (19 jours)** en vue de l'établissement, sur une partie du territoire des communes de Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou et Trégastel, d'une servitude AR1 du champ de vue au profit du sémaphore de Ploumanac'h dépendant du ministère de la Défense.

L'institution de cette servitude est demandée par le ministère de la Défense (service d'infrastructure de la défense, établissement de Brest, bureau de la domanialité).

Les limites de la zone soumise à la servitude de champ de vue et ses effets seront fixés par **décret**.

Sont désignés par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Rennes, M. Raymond LE GOFF, commissaire enquêteur titulaire et M. Hervé NICOL, commissaire suppléant.

Les personnes intéressées pourront, pendant toute cette période, prendre connaissance du dossier dans les mairies de Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou et Trégastel, aux jours et heures habituels d'ouverture. La consultation du dossier, sous format dématérialisé, pourra se faire également sur le site de la préfecture des Côtes-d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr et sur le site des trois mairies concernées.

Elles pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert, à cet effet, dans les trois mairies ou les adresser par écrit à : M. Raymond LE GOFF, commissaire-enquêteur, en mairie de Perros-Guirec, Place de l'Hôtel de Ville, BP 147 – 22700 PERROS-GUIREC.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public :

- ✓ en mairie de Perros-Guirec : le lundi 21 décembre 2015, de 9 h à 12 h,
le vendredi 8 janvier 2016, de 14 h à 17 h,
- ✓ en mairie de Pleumeur-Bodou : le mardi 22 décembre 2015, de 9 h à 12 h,
le jeudi 7 janvier 2016, de 9 h à 12 h,
- ✓ en mairie de Trégastel : le lundi 21 décembre 2015, de 14 h à 17 h,
le vendredi 8 janvier 2016, de 9 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture des Côtes-d'Armor et à la mairie de Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou et Trégastel. Ces éléments seront à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête et seront également publiés sur le site internet de la préfecture www.cotes-darmor.gouv.fr.

Saint-Brieuc, le - 1 DEC. 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
et de la mer et par subdélégation, le chef
du service planification, logement, urbanisme,


Roland Lambert